



## Un nouveau territoire Alpin reconnu par l'UNESCO : le réseau mondial des Réserves de Biosphère intègre les territoires autour du Mont Viso.



**Mardi 28 mai 2013, le Conseil international de coordination Man and Biosphère de l'UNESCO réuni à Paris a rendu son verdict : le territoire français et italien situés de part et d'autre de la frontière autour du Mont Viso ont été désignés en tant Réserve de biosphère. Désormais, il existe deux Réserves de biosphère voisines, totalisant 294 000 hectares, 266 000 habitants répartis entre 450 m et 3841m et incluant 4 sites déjà classés au patrimoine mondial de l'Unesco.**



A l'automne 2012 et suite à une large consultation dans le cadre du programme intégré transfrontalier MONVISO, les parcs régionaux du Pô Cuneese et du Queyras ont déposé conjointement leur candidature pour obtenir la reconnaissance internationale de l'UNESCO « Man and Biosphère » tant au plan national que transfrontalier.

Le Conseil international a salué la qualité des dossiers nationaux présentés et a reconnu comme exemplaire la démarche transfrontalière entreprise. Il recommande donc aux Etats français et Italien de signer l'accord de coopération qui permettrait automatiquement l'avènement de la 13ème Réserve de biosphère transfrontalière au monde.

Lancé en 1971 par l'Unesco, le programme sur l'Homme et la biosphère encourage les recherches et programmes d'actions interdisciplinaires pour une gestion durable des ressources, qu'elles soient naturelles, économiques ou humaines. Les intérêts de cette désignation sont multiples comme reconnaître la place de l'Homme au centre des projets, intégrer un réseau mondial, valoriser les mouvements coopératifs, faire reconnaître les années de coopération franco-italienne et faciliter les sources de financement au niveau européen. Cette désignation renforce l'accès à l'éducation pour tous prôné par l'Unesco. Elle renforce la notoriété du territoire auprès du grand public et devient ainsi à une autre échelle un nouveau lieu de destination.



### **Pas de nouvelles réglementations mais la valorisation de l'existant**

La nouvelle Réserve de biosphère comprend des espaces ayant déjà une réglementation reconnue au niveau national pour la conservation des patrimoines. La reconnaissance se fonde sur la synergie des acteurs, les habitants, élus et socio-professionnels pour construire conjointement l'avenir durable de leur territoire.

### **Côté français : 21 communes entraînées par le parc naturel régional du Queyras**

Les communes d'Abriès, Arvieux, Aiguilles, Briançon, Ceillac, Cervières, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Guillestre, La Roche de Rame, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Puy-Saint-André, Risoul, Ristolas, Saint-Crépin, Saint-Martin de Queyrières, Saint-Paul-sur-Ubaye, Saint-Véran, Val des Prés et Villard-Saint-Pancrace appartiennent à la Réserve de Biosphère. Visible à l'échelon international, elle est constituée de trois zones, celle centrale (zones protégées), celle tampon (villages constitutifs du Parc naturel régional du Queyras) et celle de coopération (communes limitrophes du parc). Le Parc qui a porté la candidature est chargé d'animer le démarrage de la Réserve de biosphère Mont-Viso.



### **Côté italien : 88 communes**

Les communes s'étendent d'Ouest en Est de Pontechianale à Monticello d'Alba et du nord au sud de Bobio Pellice à Montanera, à proximité de Cuneo.

**La désignation en tant que Réserve «Man and Biosphère» est obtenue pour une durée de 10 ans.**

### **Contacts au Parc naturel régional du Queyras :**

Tél.: 04 92 46 88 20

Jacques Vallet - Directeur

Boris Opolka - Chef de pôle



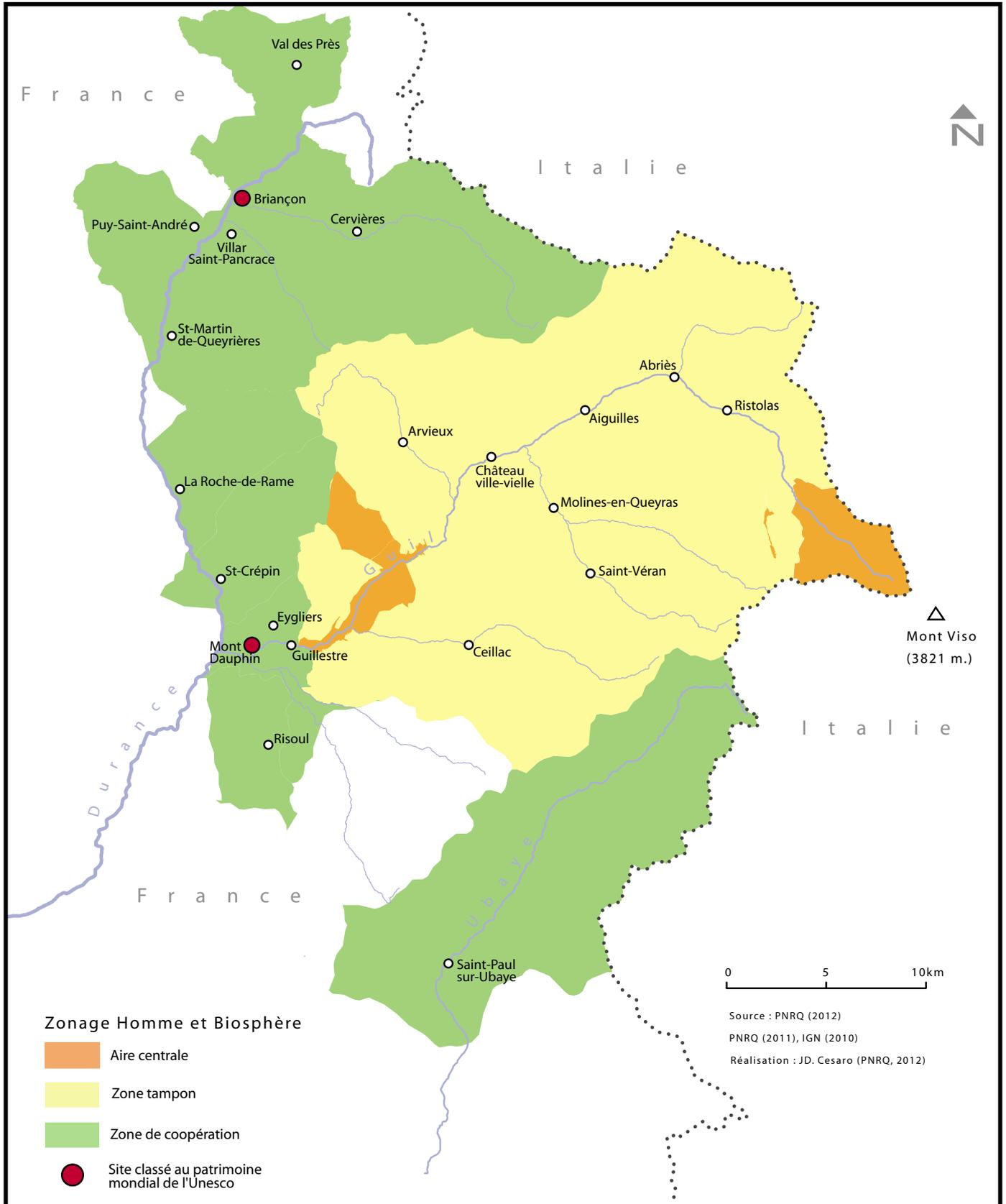
Parc  
naturel  
régional  
du Queyras

## Territoire concerné par la désignation de Réserve de biosphère du Mont Viso

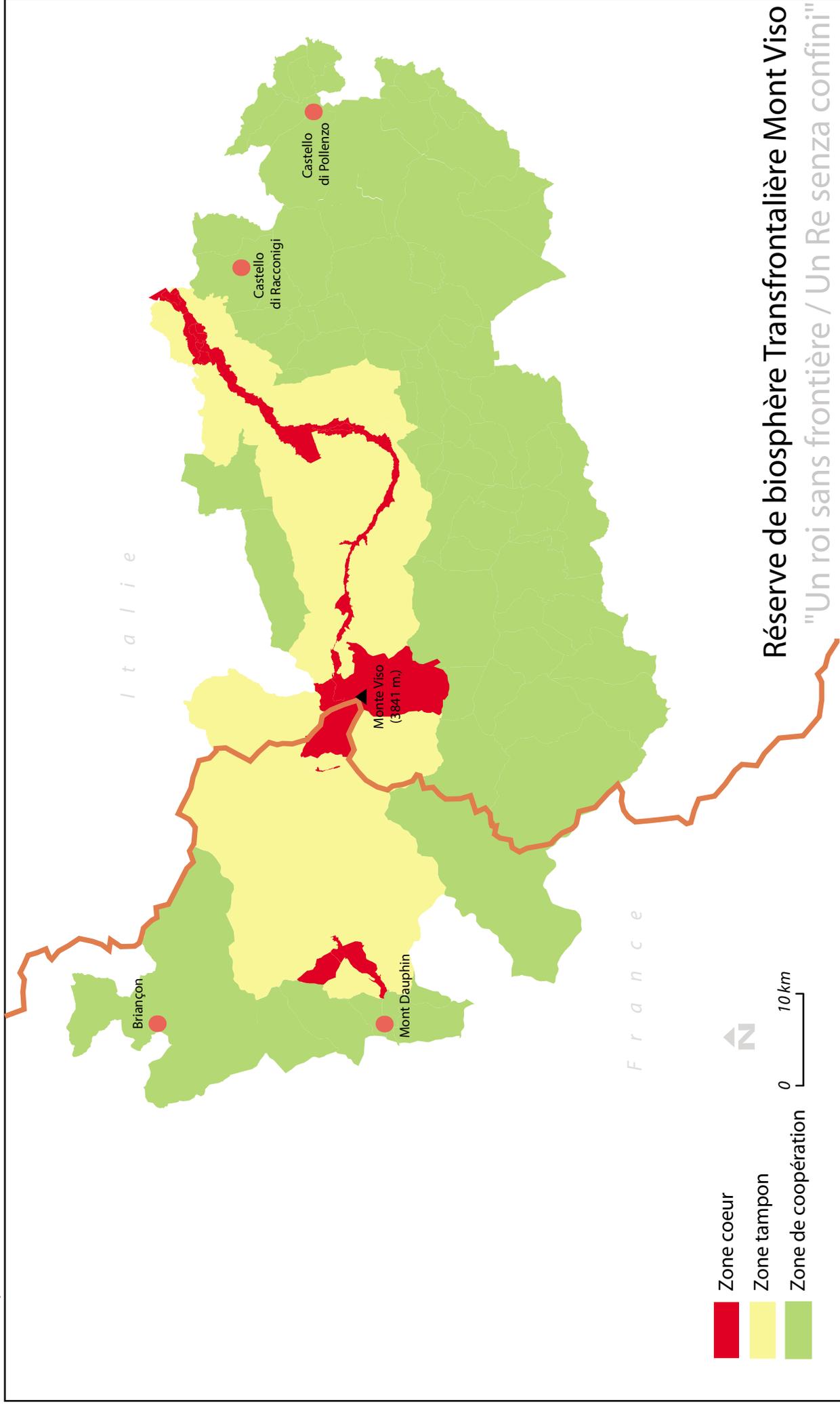
Réserve de  
**BIOSPHERE**



**MONT VISO**



# Territoire concerné par la désignation de Réserve de biosphère Transfrontalière du Mont Viso



**Réserve de biosphère Transfrontalière Mont Viso**  
 "Un roi sans frontière / Un Re senza confini"